

Convention de Gestion des voiries et équipements provisoires dans le cadre des travaux de la ligne C

N° 2025-M3-073

DEL-26-0018

Entre

TISSEO INGENIERIE, société publique locale, agissant en qualité de Maître d’Ouvrage au nom et pour le compte de TISSEO COLLECTIVITES, dont le n° SIRET est 408 370 740 000 24, domiciliée au 21 Boulevard de la Marquette – BP 10416 – 31004 TOULOUSE CEDEX 6, représentée à la présente par son Président, Monsieur Jean-Michel LATTES.

Et

TOULOUSE METROPOLE

dont le siège est situé 6 rue René Leduc à Toulouse,
représentée par son Président, Monsieur Jean Luc MOUDENC, dûment habilité à cet effet, en vertu de la délibération du Bureau de la Métropole du 29 janvier 2026 n° DEL-26-0018,

Désignés ensemble dans ce qui suit par le terme «**Les Parties**»

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260213-20260211-1-1-21-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

EXPOSE

Tisséo Collectivités a confié à Tisséo Ingénierie par convention de mandat en date du 5 juillet 2017, la réalisation de l'opération de la 3ème ligne du métro de l'agglomération toulousaine.

La réalisation de l'infrastructure et des aménagements liés à cette opération nécessite notamment qu'il soit procédé à la déviation des voiries associées propriétés de Toulouse Métropole et de la Ville de Toulouse pendant la phase de construction. Ces prestations seront plus communément appelées « déviations de voiries » et « carrefours à feux provisoires » dans la suite du texte.

Considérant que :

- Toulouse Métropole est garante de la conservation du domaine public routier dont elle est propriétaire,
- Toulouse Métropole est garante de la surveillance de la voirie et de la qualité des travaux qui y sont exécutés, s'appuyant notamment sur le règlement de voirie relatif à l'exécution des travaux affectant le sol et le sous-sol des voies de communication et de leurs dépendances,
- en agglomération, les Maires assurent la coordination des travaux affectant le sol et le sous-sol des voies publiques et de leurs dépendances (article L 115 - 1 du code de la voirie routière).

Tisséo Ingénierie et Toulouse Métropole souhaitent que soit établie une convention tendant à régler les modalités pratiques pour la gestion des voiries déviées pendant toute la durée de leur utilisation, ainsi que de fixer les caractéristiques des voiries qui seront remises à la fin des travaux.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet de la convention

L'objet de la présente convention est de préciser les modalités juridiques de propriété et de gestion de voiries provisoires et de carrefours à feux tricolores provisoires réalisées ou modifiées dans le cadre des travaux de la ligne C du métro, de LAE et du CLB.

Cette convention définit aussi les règles applicables entre Tisséo Ingénierie et Toulouse Métropole, pour l'exploitation des voiries provisoires et des feux tricolores nécessaires au chantier ligne C. Elle a également pour objet d'énoncer les propriétaires des ouvrages, le régime de responsabilités et les conditions d'application dans le temps de la présente.

Par Gestion on entend la répartition, entre Tisséo Ingénierie et Toulouse Métropole, des compétences en matière de surveillance, de maintenance et de nettoyage des ouvrages.

La localisation et le tracé des voiries provisoires sont précisés en annexe 1.

La liste de carrefours à feux tricolores provisoires est jointe en annexe 2.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260213-20260211-1-1-21-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

TITRE I : PROPRIETE DES OUVRAGES REALISES

Article 2 – Répartition de la propriété des ouvrages à caractère provisoire

La répartition de la propriété des différentes catégories d'installations réalisées par Tisséo Ingénierie dans le cadre des travaux de la ligne C, de LAE et de CLB est définie dans le tableau suivant :

Catégorie d'ouvrage	Propriétaire de l'ouvrage
Voirie publique déviée (cf. annexe 1)	TI
VRD autour du terminus Provisoire Ligne 27 sur Bd. Pierre Marie Curie	TI
Trottoirs et bordures de la voirie déviée dans le cadre de travaux	TI
Cheminement d'accès spécifique, espaces publics aux abords immédiats de la voirie déviée	TI
Pistes cyclables provisoires déviées aux abords immédiats des emprises chantier de la ligne C	TI
Eclairage public	Ville de Toulouse / SDEHG
Avaloirs et leurs antennes de branchements au réseau principal d'Eau Pluvial construit dans le cadre de la déviation des voiries déviées	TI
Abribus et mobilier de station (mobilier publicitaire, mobilier d'information voyageur, armoires techniques)	TM
Mobilier urbain (barrières, poteaux, bancs,...) neuf installés par TI dans le cadre de la déviation de la voirie	TI
Réseau SLT + alimentation (Fibres optiques)	TI
Feux tricolores et équipements liés aux carrefours modifiés dans le cadre des travaux	TI

Pour les carrefours à feux tricolores, Tisséo Ingénierie via les entreprises de travaux est responsable de :

- La mise en place des équipements de SLT (à quelques exceptions listées dans l'annexe 2) ;
- La souscription à un contrat de fourniture d'énergie ;
- La présentation des dossiers carrefours au préalable pour validation de TM ;
- La dépose des équipements et résiliation du contrat de fourniture d'énergie.

Article 3 – Durée d'utilisation des ouvrages provisoires et remise à l'identique des ouvrages déviés

La durée d'utilisation des ouvrages provisoires listés à l'article 2 dépend de la durée des travaux pilotés par TI et des phasages des installations de chantier de chaque site, les dates sont données à titre indicatif en Annexe 1.

A la fin des phases de déviations identifiées, sauf exceptions (définies en annexe) Tisséo Ingénierie doit une remise à l'identique de la voirie initialement déviée conformément à l'instruction rédigée par TM dans le cadre de la DAET préalablement réalisée par TI.

A ce stade, une note de dimensionnement de la voirie sera remise par Tisséo Ingénierie et devra être validée par Toulouse Métropole préalablement à la réalisation des travaux.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260213-20260211-1-1-21-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Article 4 – Remise des ouvrages définitifs et réception des travaux

Les parties effectueront une visite technique préalable, organisée par le maître d'œuvre de TI, afin de lister les réserves nécessaires avant la remise des ouvrages.

Lors de l'achèvement des ouvrages, Tisséo Ingénierie notifie à Toulouse Métropole leur remise par un procès-verbal.

Le transfert de propriété prend effet, pour chaque ouvrage, à la date de remise des ouvrages.

Préalablement à la remise des ouvrages, les Dossiers d'Exécution seront remis à la collectivité notamment les plans, les fiches matériaux pour validation. Les Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE) définitifs seront remis aux Territoires de Toulouse Métropole après la remise des ouvrages.

Dans le cas de tranchées, en fonction de la catégorie de voie (A, B ou C) Tisséo Ingénierie devra présenter une coupe transversale type conformément à l'annexe P du Règlement de voirie Métropolitain.

TITRE II : GESTION DES OUVRAGES PROVISOIRES

Article 4 – Répartition des compétences sur les ouvrages provisoires

Tisséo Ingénierie via les entreprises de travaux est responsable de l'état de propreté des voiries déviées (cf Règlement de voirie de Toulouse Métropole) :

- Les chaussées seront nettoyées régulièrement en fonction des activités du chantier (notamment en phase de terrassement, creusement et déplacement des déblais hors emprises travaux).
- Pas de stockage de matériaux sur les caniveaux, ni d'aucun élément empêchant les écoulements d'eaux de pluie.

Tisséo Ingénierie via ses entreprises de travaux est responsable de toute reprise de chaussées à la suite de toute dégradation pouvant être constaté aux abords immédiats du chantier.

Tisséo Ingénierie via ses entreprises de travaux est responsable de l'entretien et du nettoyage des voiries provisoires (y compris des pistes cyclables et trottoirs) dans le périmètre immédiat du chantier.

Toulouse Métropole garde la gestion des ouvrages non déviés par Tisséo Ingénierie.

Par ailleurs, s'agissant des ouvrages provisoires construits dans la continuité des ouvrages existants et sous responsabilité de Toulouse Métropole, cette dernière garde l'instruction des demandes d'intervention de tiers. Du fait de la nature de l'ouvrage, et par principe, toute intervention d'un tiers devrait être refusée. Si des cas particuliers venaient à se présenter ils feront l'objet d'une sollicitation spécifique à Tisséo Ingénierie.

Pour les carrefours à feux, Tisséo Ingénierie via les entreprises de travaux est responsable :

- Du bon fonctionnement de la SLT pendant la durée de sa gestion ;
- De la mise en place d'une astreinte 7/7 jours et 24/24 heures pour répondre aux éventuels événements qui pourraient affecter le bon fonctionnement des équipements du carrefour à feux.

Dans le cas d'une demande de modification de carrefour à feux gérés par Tisséo, le process suivant s'applique :

- Etude des modifications sollicitées par le demandeur
- Répartition des prises en charge :
 - Le MOA doit financer les travaux
 - TI doit modifier le dossier carrefour et le faire valider par TM
 - Déplacement si nécessaire des feux par TI, coordonné par le demandeur.

TITRE III : RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Article 7 – Responsabilité

Le maître d'ouvrage ou ses ayants droit ne sauraient se prévaloir de la présente convention pour s'exonérer de leur responsabilité à l'égard des tiers.

Dans le cadre de la gestion des ouvrages, TI sera responsable uniquement des dommages liés aux équipements en fonctionnement dont l'entretien sera à sa charge, que ceux-ci soient matériels ou immatériels.

Chaque signataire conserve l'entière responsabilité des ouvrages dont elle est propriétaire à l'égard des tiers et des usagers pour les accidents et dommages directement liés à l'exploitation technique à compter de la signature de la présente convention.

Article 8 – Assurances

Chaque signataire de la présente convention fera son affaire de la souscription des contrats d'assurance liés à ses interventions ou à la propriété des biens concernés.

TITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 8 – Litiges

Les parties s'engagent à régler leurs litiges de façon amiable. En cas de non-règlement par accord amiable des litiges nés de l'application ou de l'interprétation de la présente convention, le Tribunal Administratif de Toulouse sera compétent.

* *

*

A Toulouse, le

En 4 exemplaires originaux,

**Pour Toulouse Métropole,
le Président**

**Pour Tisséo Ingénierie,
le Président,**

Jean-Luc MOUDENC

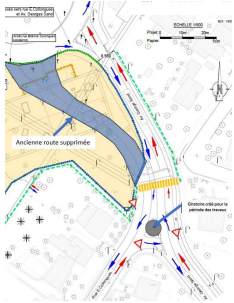
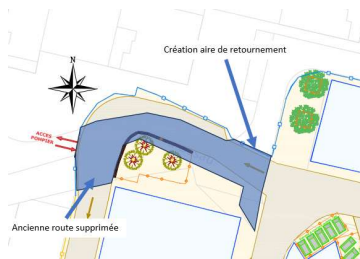
Jean-Michel LATTES

Liste des annexes :

- 1 – Localisation et tracé des voiries provisoires
- 2 – Liste de carrefours à feux

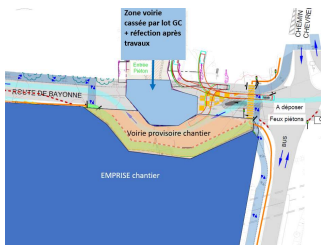
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260213-20260211-1-1-21-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Annexe 1 - Liste de voiries déviées dans le cadre des travaux pilotés par TI

Projet	Secteur	Site (Ouvrage travaux TI)	Libellé	Localisation	Date 1ère MES TI	Date prévisionnelle de fin de gestion TI et transfert à TM	Restitution envisagée	Commentaires
Ligne C	NO	COG	Percée Vignemale + gare bus provisoire		01/08/2022	A la mise en service des voiries en août 2022	Transfert en l'état. Aménagements futurs à intégrer dans le cadre des aménagements urbains	Fait lors de la Gare bus provisoire, pendant l'été 2022, et réceptionné
Ligne C	NO		Giratoire Collongues		01/03/2023	T3 2027	Conserver le marquage existant	Marquage uniquement, pas de modification de structure de voirie. La voirie reste sous gestion TM, seulement le maintien du marquage est prévu par TI
Ligne C	NO		Raquette de retournement Pic d'Osseau		01/02/2023	T2 2028	Transfert en l'état. Aménagements futurs à intégrer dans le cadre des aménagements urbains	

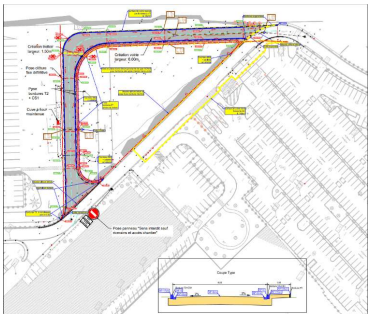
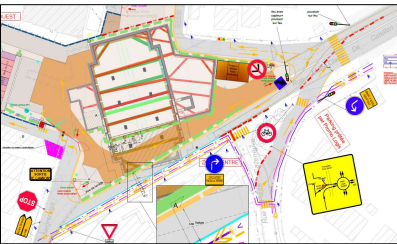
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260213-20260211-1-1-21-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Annexe 1 - Liste de voiries déviées dans le cadre des travaux pilotés par TI

Projet	Secteur	Site (Ouvrage travaux TI)	Libellé	Localisation	Date 1ère MES TI	Date prévisionnelle de fin de gestion TI et transfert à TM	Restitution envisagée	Commentaires
Ligne C	NO	PVI	Stationnement chemin du Page		05/01/2024	T3 2027	Restitution à l'état initial : effacement du marquage + supprimer la signalisation verticale associée + suppression des balisettes J11	En MGT ; la ville de Colomiers indique que la remise à double sens serait à confirmer si le système de circulation actuel ne convient pas aux usagers. Sinon le sens unique plus stationnement latéral pourrait être pérennisé.
Ligne C	NO	ACO (FLU)	Route de Bayonne		11/08/2025	Fin des travaux du lot GC - pour fin 2026	Restitution à l'état initial.	
Ligne C	CE	BJM (BLA)	Av. Latécoère		27/11/2023	T3 2026	Création de nouvelle voirie : structure et tracé modifiés	Aménagements urbains prévus dans le cadre du projet LAE, restitution de voirie définitive à la mise en service de la ligne C
LAE	LAE	BJM (BLA)	Route de Grenade		15/12/2025	T1 2027	Remise de la voirie déviée en l'état (y compris piste cyclable) dans l'attente du projet urbain	

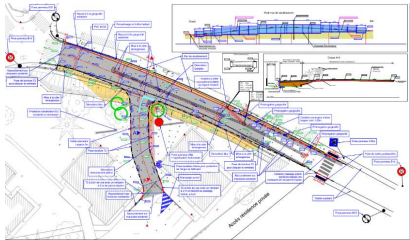
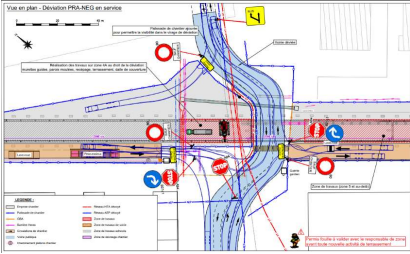
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260213-20260211-1-1-21-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Annexe 1 - Liste de voiries déviées dans le cadre des travaux pilotés par TI

Projet	Secteur	Site (Ouvrage travaux TI)	Libellé	Localisation	Date 1ère MES TI	Date prévisionnelle de fin de gestion TI et transfert à TM	Restitution envisagée	Commentaires
Ligne C	CE	LVH	rue Marc Miguet		20/03/2023	T2 2027	Transfert en l'état ou démolition de voirie provisoire pour permettre travaux d'aménagements urbains et P+R	
Ligne C	CE	TLA	rue Marie Claire de Catellan			2028	Création de nouvelle structure de voirie, emplacement définitif à définir selon les études d'aménagements urbains. Voie provisoire à l'arrière du bassin sera démolie au repli des emprises.	
Ligne C	CE	BON	Av. Faubourg de Bonnefoy		25/04/2023	T4 2025	Restitution à l'état initial. Création de nouvelle structure de voirie.	Fermeture d'une file de circulation le 25/04/2023 Fermeture complète du faubourg le 16/08/2023 Ouverture partielle faite le 21/05/2024 Réouverture complète prévue le 14/11/2025

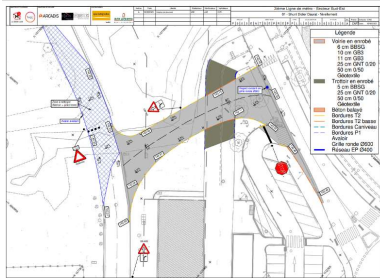
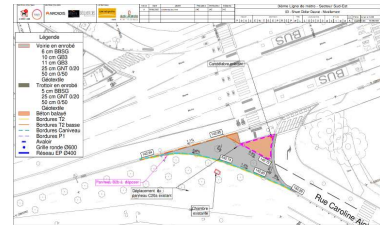
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260213-20260211-1-1-21-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Annexe 1 - Liste de voiries déviées dans le cadre des travaux pilotés par TI

Projet	Secteur	Site (Ouvrage travaux TI)	Libellé	Localisation	Date 1ère MES TI	Date prévisionnelle de fin de gestion TI et transfert à TM	Restitution envisagée	Commentaires
Ligne C	CE	JRI (CPA)	Avenue Jean Rieux		14/12/2023	T1 2027	Restitution à l'état initial, tracé à caler précisément selon la restitution des études urbaines. Création de nouvelle structure de voirie (note de dimensionnement à transmettre à TM). Nota : maintien de traversées piétonnes provisoires, suppression du feu provisoire	Déviations Nord mise en service le 14/12/23, basculement sur la déviation Sud 08/24 Coordination à prévoir pour : - maintien de gabarit initial jusqu'à la fin des travaux de la ligne C (au delà du T1 2027) - état des aménagements pendant la phase de travaux ligne C et avant les travaux des aménagements urbains - restitution des réseaux
Ligne C	CE	JRI (CPA)	rue de Limayrac		01/06/2023	T1 2027	Restitution de la rampe pour les besoins transitoires de l'aménagement urbain futur. Transfert de gestion et du financement associé pour la dépose.	
Ligne C	CE	MOG	rue Pranville et Négrin		01/02/2024	juil-24	Restitution à l'état initial. Création de nouvelle structure de voirie.	La structure de Pranville Négrin après la déviation est déjà en place et les essais demandés par OPPIDEA ont été transmis. Cette rue est remise en configuration initiale (sauf dispositions du DESC en place pour le chantier LC)

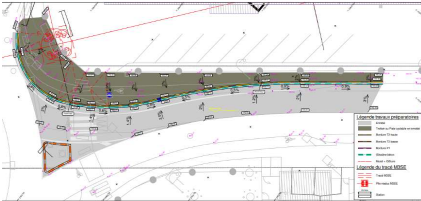
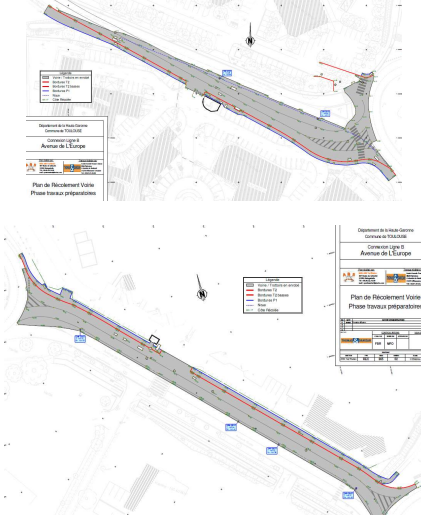
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260213-20260211-1-1-21-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Annexe 1 - Liste de voiries déviées dans le cadre des travaux pilotés par TI

Projet	Secteur	Site (Ouvrage travaux TI)	Libellé	Localisation	Date 1ère MES TI	Date prévisionnelle de fin de gestion TI et transfert à TM	Restitution envisagée	Commentaires
Ligne C	SE	MOG-MIC (AEC)	Liaison Almonacid - Tarfaya		28/03/2024	nov-25	Transfert en l'état	
Ligne C	SE		Giration Tarfaya - piste de géants (sud résidence Kley)			déc-25	Restitution à l'état initial	
Ligne C	SE	MOG-MIC (AEC)	Rue C Aigle		01/03/2024	nov-25	Transfert en l'état	Voie d'accès de Tarfaya à C. Aigle
Ligne C	SE		Av. Didier Daurat (yc piste cyclable)		05/07/2024	nov-25	Transfert en l'état	Transfert de la voirie provisoire en l'état dans le cadre des échanges sur les aménagements urbains. Clôtures COVED remises en place 2ème trimestre 26

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260213-20260211-1-1-21-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Annexe 1 - Liste de voiries déviées dans le cadre des travaux pilotés par TI

Projet	Secteur	Site (Ouvrage travaux TI)	Libellé	Localisation	Date 1ère MES TI	Date prévisionnelle de fin de gestion TI et transfert à TM	Restitution envisagée	Commentaires
Ligne C	SE		Didier Daurat prolongée		07/08/2024	nov-25	Transfert en l'état	Transfert de la voirie provisoire en l'état dans le cadre des échanges sur les aménagements urbains.
Ligne C	SE		Piste cyclable au niveau de la rue de Cosmonautes		12/10/2022	déc-25	Transfert en l'état	
CLB	CLB		voie provisoire Av de l'Europe		déc-23	déc-25	Remise à l'état initial	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260213-20260211-1-1-21-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Annexe 2 - Liste de carrefours à feux en gestion TI

Projet	Secteur	N°	Libellé	Site (Ouvrage travaux TI)	Gestion	Equipements	Abonnement énergie	Date 1ère MES TI	Date prévisionnelle de fin de gestion TI	Commentaires
Ligne C	NO		Bayonne - Chevrefeuille	ACO (FLU)	TM	TM	TM	sept-25	T1 2026	Configuration hybride Gestion TI à partir de juillet 2025 avec équipements TM pour 8 mois. Reprise de gestion TM après les 8 mois de gestion TI
Ligne C	CE	C0182	Sang de Serp - Suisse	BDS (PJU)	TI	Sur buses TI Sur potence TM	TI	23/07/2024	2028	Configuration Hybride
Ligne C	CE		Miguet est	LVH	TI	TI	TI		T4 2027	
Ligne C	CE		Miguet Ouest	LVH	TI	TI	TI		T2 2027	
Ligne C	CE	C0525	Negreneys - Cazeneuve	TLA	TI	TI	TI		2028	
Ligne C	CE	C0004	Monument aux combattants	FVD	TI	TI	TI	04/04/2023	2028	Carrefour qui sera modifié lors de la bascule FVD phase 2
Ligne C	CE	C0348	Vases - Verdier	FVD	TI	TI	TI	04/04/2023	2026	Carrefour qui sera modifié lors de la bascule FVD phase 2
Ligne C	CE	C0393	Verdier - Boulingrin	FVD	TI	TI	TI	04/04/2023	2028	
Ligne C	CE		Verdier - St Jacques	FVD	TI	TI	TI	A venir	2028	Carrefour à mettre en œuvre au moment de la bascule FVD phase 2 (a confirmer) Pour mémoire, si on sécurise Verdier Jacques, alors on dépose le carrefour Vases Verdier
Ligne C	CE	N0709	Carnot / Delpech /Etoile	FVD	TI	TM	TI	13/07/2023	2028	TM recupère la gestion sous réserve de la réception à programmer T1 2026.
Ligne C	CE	C0089	Marengo - Pompidou	MAT	TI	TI	TI	12/04/2023	2028	
Ligne C	CE	C0469	Périole - Marengo	MAT	TI	TI	TI	12/04/2023	2028	
Ligne C	CE	C0472	SNCF- Marengo (Gare bus)	MAT	/	TM	TI	12/04/2023	/	Abonnement énergie pris en charge par TI. Recupération de gestion en cours de réception par TM (déc 2025)
Ligne C	CE	ESL0710	Av Jean Rieux traversée piétonne	JRI (CPA)	TI	TI	TI	08/12/2023	T1 2027	La remise en service de la rue Jean Rieux au T1 2027 ne signifie pas la mise en place de la voirie définitive et de la traversée piétons définitive selon l'aménagement TM en cours d'étude. Il sera possible de supprimer le feu provisoire, les traversées provisoires seront toutefois maintenues.
Ligne C	CE	C0245	Ormeau - Revel	ORM	TI	TI	TI	03/05/2023	T4 2027	
Ligne C	CE	ESL0711	Alternat MOG	MOG	TI	TI	TI	08/12/2023	T3 2026	
Ligne C	SE		Tarfaya - Piste de Géants		TI	TI	TI	28/03/2024	T2 2026	
LAE	sans objet									
CLB	sans objet									

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260213-20260211-1-1-21-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026